

ENQUETE PRELIMINAIRE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIF
MILITAIRE ET JUDICIAIRECODE UNITE
06747PROCES-VERBAL N° / 19
460/1987N° PIÈCE
1N° FEUILLET
01

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

Observations d'objet volant non identifié le 2 septembre 1987 à 20 Heures 30, depuis la tour de contrôle de l'aéroport du Lamentin, (Martinique).

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU L'(ES) ARTICLE(S) 20 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR 3 Septembre 1987 à la lecture du quotidien information "FRANCE-ANTILLES", nous apprenons qu'un phénomène O.V.N.I. avait été observé dans le ciel antillais, (Photocopie de l'article - Ann. 1).

Les deux personnes de quart à la tour de contrôle de l'aéroport du Lamentin ayant été témoins oculaires du phénomène, nous prenons contact avec le bureau de piste de l'aéroport qui nous indique que Messieurs et : seront de service le 5 septembre de 13 Heures à 20 Heures.

Le 5 Septembre 1987 à 18 Heures 20 minutes, prenons contact avec les deux personnes en question à la tour de contrôle. Nous entendons verbalement séparément Mr qui nous relate en détail l'observation qu'il a eu du phénomène.

A 19 Heures 05 entendons par écrit Mr. (Pièce n° 2).

Sa déclaration correspond en tous points avec la narration que mr. nous a fait auparavant. Nous procédons alors à l'audition de mr par écrit, celui-ci désirant préciser et améliorer l'observation qu'il a eu du phénomène. (Pièce n° 3).

Le 6 septembre 1987, la station météorologique du Lamentin, à notre demande, nous fournit un bulletin météorologique pour la soirée du 2-9-1987. Ce bulletin a été émis à 20 Heures (Ann. 2.)

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLÔTURE

LE 19 Septembre 1987

VU ET TRANSMIS PAR

DESTINAIRES

2 MINISTRE DE LA DEFENSE, D^{IGN}
Bureau emploi renseignement, Section
Opérations.
à PARIS.

1 AUX ARCHIVES Cdt de Compagnie

Co

Observation d'Objet volant non identifié

XX PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE T E M O I N

AUTRE CAS

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

460/1987

N° PIÈCE

2

N° FEUILLET

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Observation d'Objet volant non identifié - Le 2 septembre 1987 à 20 Heures 30 depuis la Tour de Contrôle de l'aéroport du Lamentin (Martinique).

Ce jour ^{date et heure} 5 Septembre 1987 à ^{nous trouvant à (lieu)} 19 Heures 05 Aéroport du Lamentin - Tour de contrôle.

Nous soussigné(s)

Gendarme, Agent de Police Judiciaire

Vu les articles 20 et 75 à 78

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE. ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

S
F
A

qui nous déclare :

"J'ai été témoin oculaire du phénomène Objet volant non identifié qui a pu être observé le 2 septembre 1987 à 20 Heures 36 (Locale). J'étais à mon poste de travail à la tour de contrôle à l'aéroport du Lamentin. Je suis officier contrôleur de la circulation aérienne. Je peux vous raconter les choses suivantes sur le phénomène :

--- Nous n'avons pas été directement mis en action par la vue de ce phénomène mais cela s'est produit de la façon suivante. Nous n'avons donné l'autorisation d'atterrir à un A.T.R. 42 de la compagnie Air-Guadeloupe et le pilote nous a demandé ce que c'était que des lumières qui se promenaient au dessus de la tour de contrôle. Après vérifications des strips, nous avons confirmé notre accord. Le pilote nous a alors orienté un peu pendant que nous cherchions à repérer ces lumières. Au bout d'un moment, nous avons aperçu ces lumières. Je me souviens avoir plaisanté avec le pilote au sujet des martiens. Lui même par la suite a parlé de boule de feu puis de lumière. Nous avons observé le phénomène du 90° au 160° environ de façon très nette. Je n'ai aucun avis à émettre quand à la distance juste mais je peux dire que c'était éloigné. J'ai pu observer selon moi ce phénomène durant 30 secondes certainement jusqu'à concurrence de la minute environ. La description que je peux donner est la suivante : Il y avait un sens de déplacement horizontal très rapide pour moi. La composition était une boule plus importante accompagnée de 3 à 4 autres, moyennes de couleur rose, un rose assez lumineux genre feu d'artifice. Il y avait une traînée blanchâtre qui suivait. J'insiste encore sur le phénomène d'éloignement, pour moi de cette apparition. Je ne peux dire si c'était un ou plusieurs engins, toujours est-il que l'ensemble de ces points se déplaçaient bien ensemble. Je me souviens qu'il y avait 2300 pieds de plafond. Je me rappelle avoir vérifié par la suite. Vous pourrez éventuellement avoir un bulletin à la station météo. Je n'ai pas observé de changement de forme et de couleurs. Ce phénomène était très visible et bien net malgré le phénomène d'éloignement que j'ai eu de cette observation. Ce phénomène a été observé par la suite par différentes tours de contrôle de la Caraïbe. D'après les dialogues, nos

.../...

.../...

observations concordent avec les leurs. A par moi il y a d'autres personnes que je connais qui ont été témoins oculaires de ce phénomène. Je ne vois pas trop quoi ajouter à tout cela. ---

Le 5 septembre 1987 à 19 Heures 45, Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue,

L'Agent de Police Judiciaire,

A signé au carnet de déclarations.

Mr officier contrôleur à l'aéroport du Lamentin a observé également le phénomène depuis son domicile. Il n'a pas été entendu se trouvant actuellement en métropole en vacances.

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

460/1987

 PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE

T E M O I N

 AUTRE CAS

N° PIÈCE

N° FEUILLET

3

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Observation d'Objets volants Non identifiés

date et heure

nous trouvant à (lieu)

Ce jour 5 Septembre 1987 à 19 Heures 45 minutes à l'Aéroport du Lamentin -
Tour de contrôle =

Nous soussigné(s)

Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

Vu les articles 20 et 75 à 78

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM - PRÉNOMS (POUR UNE FEMME TOUT JOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE S'ÉVENTUELLEMENT)

qui nous déclare :

"De ce que mon collègue de quart avec moi vous a raconté, je peux dire que j'ai observé ce phénomène. Je confirme ce qu'il vient de vous dire et j'ai bien eu les mêmes impressions, qu'il vous a décrit. Concernant la trainée blanchâtre, je dirais que ce pourrait être de minuscules points blancs qui composaient cette trainée. Je préciserais aussi que l'on peut bien parler d'un phénomène de lumière plutôt que d'un phénomène de quelque chose qui se décompose par fusion. J'ajoute pour le phénomène de déplacement que j'ai vu les points lumineux le gros les 4 moyens et les tous petits se déplacer bien ensemble. Au départ il y avait quelques cumulus aux environs du 090° mais par la suite l'observation c'est très bien faite car il n'y avait aucune gêne du point de vue météo. La température était normale au moment de l'observation. Le déplacement était pour moi également rapide. Le phénomène était éloigné pour moi aussi mais bien visible. Pour ainsi dire, je ne vois pas de différence à raconter avec ce que mon collègue vous a déclaré

Le 5 Septembre 1987 à 20 Heures, Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La Personne entendue,L'Agent de Police Judiciaire,

A signé au carnet de déclarations.

87307038

OVNI dans le ciel antillais ?

• **Le même phénomène était observé dans les îles voisines**

Des OVNI dans le ciel des Antilles?

Mardi soir, aux environs de 20 heures 30, de nombreux Martiniquais qui avaient les yeux levés vers le ciel, ont pu apercevoir quelques points lumineux. C'était parti, et hier dans la journée, dans toutes les bouches, on ne parlait plus que de cette apparition lumineuse : les OVNI avaient survolé le ciel des Antilles.

Cette apparition n'est pas le fruit de l'imagination débordante de quelques esprits, puisque les points lumineux ont été aperçus par un pilote qui l'annonçait immédiatement à la tour de contrôle de l'aéroport du Lamentin. Aussi

tôt dit, le contrôleur vérifiait de ses propres yeux et constatait que dans la direction nord-sud, un point lumineux se déplaçait accompagné de quatre petits feux. Certaines personnes affirment avoir vu six points lumineux accompagnant une boule de feu. L'objet se déplaçait assez lentement et le phénomène n'a duré que quelques secondes. Suffisamment en tout cas pour que les tours de contrôles de Barbade et Saint-Vincent avisent la Martinique. Le phénomène a été observé aussi en Guadeloupe. Ce soir-là, les OVNI ont-ils survolé le ciel des Antilles ?

Fort-de-France. — Quatre points lumineux se déplaçant suivant la direction nord-sud auraient été observés lundi soir vers 20h30, par de nombreux Martiniquais, un pilote d'avion et le personnel de la tour de contrôle de l'aéroport du Lamentin.

Ce même phénomène a été observé un peu plus tard par les tours de contrôle des aéroports de Sainte-Lucie, Saint-Vincent et Barbade, les îles du sud de l'arc antillais.

Selon M. Prudent, le chef de quart de la tour de contrôle de l'aéroport du Lamentin, « l'observation a duré 30 à 40 secondes, peut-être plus... »

Voir page 20

Bulletin Météorologique émis par le Centre Météo du Lamentin
Le 2^e Septembre 1987 à 20 H 00

Ciel Nuageux - Brume - Visibilité bonne (15 Km) - Averse faible.

Vent d'EST faible - 080° 4 Noeuds -

Température 27,0 °

Pression : 1011,6 Mb.

Nuages : 4/8e Cumulus à 800 Mètres.